



Extrait du AMAP Court-Circuit Saint-Denis

<http://www.amap-court-circuit.org/spip.php?article3>

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

- Docs AMAP -

Date de mise en ligne : lundi 9 août 2010

AMAP Court-Circuit Saint-Denis

Le fonctionnement

Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une (on distingue en général 2 saisons de production : printemps / été et automne / hiver), selon les modalités suivantes :

Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des oeufs, du fromage, de la viande...

La diversité est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires.

Pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le producteur met les produits frais (ex. les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires qui constituent leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Il est possible, dans une certaine mesure, d'échanger les produits entre eux selon ses préférences.

Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé (alors que dans l'autre cas, ce peut être jusqu'à 60 % de la récolte qui reste au champ). Ce principe est d'une part très valorisant pour le producteur, et d'autre part il permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature.

Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs.

Derniers points de discussion préparatoire au lancement de l'AMAP : le prix du panier, le lieu et l'heure de la distribution périodique.

Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur.

Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface, tout en ayant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du souci de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative).

Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, et d'un emballage minimum voir absent.

Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques ou la réduction du prix du panier en échange d'une aide à la distribution.

En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière.

Quant au lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un

périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville (maisons de quartier, magasin d'alimentation spécialisée, cour d'immeuble,...).

L'horaire, enfin, est fixé de manière à convenir au plus grand nombre. Afin de permettre au producteur de se concentrer au mieux sur la qualité de son travail, un comité de bénévoles est formé parmi les consommateurs partenaires de l'AMAP. Il comprend en général un coordinateur, un trésorier, un responsable de la communication interne, un responsable animation et un coordinateur bénévole.

Les membres du comité sont renouvelables à chaque saison de production.

De par ce partenariat de proximité entre producteur et consommateurs, les AMAP favorisent le dialogue social entre ville et campagne, facilitent la coexistence entre les loisirs de plein air et les activités productives, et l'usage multiple des espaces agricoles.

Les engagements des consommateurs

En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes :

- ▶ S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir.
- ▶ Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) et convenir d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies au début de la saison.
- ▶ Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles.
- ▶ Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs

En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes :

- ▶ Produire une diversité de légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés.
- ▶ Livrer les produits au jour et à l'heure dits.
- ▶ Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- ▶ Être ouvert pour expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.
- ▶ Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

Les garanties

Un des objectifs d'Alliance étant de promouvoir et pérenniser les AMAP en France, elle souhaite garantir une transparence de la démarche auprès de ses partenaires.

Ainsi, une première charte des AMAP a été adoptée par Alliance Provence qui a déposé la marque AMAP. Des modifications y seront apportées au fur et à mesure de l'expérience acquise.

Elle permettra d'identifier clairement les AMAP parmi les autres initiatives contribuant également à un développement durable de la société.

La charte donnera accès aux AMAP signataires aux avantages du réseau qu'Alliance est en train de mettre en place : utilisation du nom AMAP, appui technique à la création et au suivi, coordonnées diffusables sur les outils de communication...

Pourquoi participer : producteurs

Selon une source faisant la synthèse d'études et d'observations réalisées en Amérique de Nord, il ressort que les paysans participent à une CSA pour 2 raisons principales :

- ▶ la sécurité financière procurée par l'achat à l'avance des produits par les consommateurs ;
- ▶ la valorisation sociale : travailler pour un groupe de personnes que le paysan connaît, et avec qui il peut échanger régulièrement et au delà de l'aspect commercial.

Pourquoi participer : consommateurs

Selon des sondages auprès des consommateurs en CSA, il ressort 2 raisons principales pour lesquelles ceux-ci y participent :

santé/bien-être : consommer des produits frais, de saison, bio, diversifiés, retrouver un certain lien avec la nature et les produits d'antan (qu'il estime, de plus, plus savoureux) ;

action citoyenne : soutenir directement un agriculteur local, développer les liens ville-campagne.

La raison économique (produits de qualité à un prix abordable) ne semble pas faire partie des raisons principales.

Une AMAP conviendra donc à un consommateur si ce dernier :

- ▶ est conscient des relations entre alimentation et santé ;
- ▶ a le souhait de renouer avec la nature (côté éducatif, pour les enfants notamment) ;
- ▶ a le sentiment d'appartenir à un groupe et perçoit la ferme comme une seconde maison ;
- ▶ peut accepter les contraintes de fonctionnement (engagement sur 6 mois ou 1 an, soir et heure de livraison fixes, produits choisis à l'avance).

Concernant le dernier point, et en particulier le fait de choisir les produits avant la saison mais pas pendant les distributions, plusieurs consommateurs nous ont confiés qu'ils voyaient en fait cela comme un avantage :

ils n'ont plus à réfléchir à leurs achats chaque semaine !

De plus, l'AMAP leur permet parfois de découvrir agréablement de nouveaux produits.

L'AMAP au regard du développement durable

Voici les avantages du développement des AMAP pour la société :

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

- ▶ apprécier les bénéfices environnementaux d'une nourriture qui n'a pas parcouru des centaines de kilomètres, avec moins d'emballages, issus d'une agriculture bénéfique pour la biodiversité, protégeant les sols et l'eau, moins polluante et moins énergivore ;
- ▶ rendre possible (ou favoriser) le retour des particularités alimentaires locales et régionales ;
- ▶ améliorer l'économie locale par une augmentation des emplois (en 2002 pour les 17 AMAP provençales, 12 postes sont passés de saisonnier à permanent afin de pouvoir fournir de produits en quantité et diversité suffisante pour toute l'année), plus de processus locaux, de consommation locale, et circulation de l'argent dans la communauté ;
 - * bénéficier de l'amélioration des liens sociaux, de la responsabilité sociale, du sens de la communauté et de la confiance.

Les avantages des AMAP peuvent aussi se regrouper selon les 3 axes du développement durable :
écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable.